



**DEMANDE de PRISE EN CHARGE FINANCIERE
DE LA PREMIERE LICENCE PRISE DANS UN CLUB DE LA LBA**

Conformément au projet de la LBA d'aide à la prise de la première licence dans un club de la Ligue dont voici le rappel :

ACTION 6 : La LBA encouragera les licenciés scolaires à adhérer à un club FFA.
 Pour cela, elle prendra en charge le coût des parts fédérales et régionales de la 1^{ère} licence prise dans un club de la LBA par un licencié scolaire suite à ses résultats obtenus :
 1/ lors des championnats départementaux scolaires de cross country (être classé dans les 5 premiers de sa course)
 2/ pour la réalisation de performances égales ou supérieures à 35 points (tables de cotation de la catégorie en cours) réalisées lors des championnats régionaux ou nationaux scolaires.

ACTION 7 : La LBA encouragera financièrement la création, le fonctionnement et le développement des Sections Sportives Scolaires dans les établissements publics et privés de l'Académie de Rennes.
Aides indirectes : elles porteront sur le tarif de la première licence prise dans un club de la LBA par un élève inscrit sur la liste officielle (déposée au Rectorat) de la Section Sportive.

Le club désigné ci-dessous sollicite de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme et du Comité Départemental correspondant, le remboursement des parts fédérales, régionales et départementales de la première licence prise par les athlètes suivants, selon les critères précisés ci-dessous.

CLUB :

Nom	Prénom	Catégorie	N° de licence FFA	Demande effectuée au titre de (remplir la case correspondante):		
				Classement au cross départemental scolaire (joindre obligatoirement la photocopie du résultat de la course)	Performance égale ou supérieure à 35 points (joindre obligatoirement la feuille de résultat de l'épreuve)	Inscription sur la liste officielle de la SSS labellisée de l'établissement (fournir la liste)

Je soussigné,, président du club, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessus (*signature obligatoire*)

